

Séance du :

11/11/2025

Date de la convocation :

04/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

2025 - 058

| N° de la délibération 2025_48 | Nombre de membres | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|--|
| | Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| | 8 | 8 | 7 |

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 novembre à 10h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absent excusé : Mme LUCAS Aurore ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves.

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : Location Temporaire d'une Place de Stationnement Place de Farnier (ou Square Raoul Meynard) – Coiffeur itinérant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 11/11/2024 n°2024_43 concernant la demande de Mme Mayerling GERACI - Coiffeuse itinérante « MALUNA & Co » souhaitant un emplacement pour installer une caravane salon de coiffure un jour tous les quinze jours.

Vu le succès de ce salon de coiffure itinérant, Mme Mayerling GERACI souhaiterait installer sa caravane une fois par semaine.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REpondre** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 1 place de stationnement place de Farnier (ou Square Raoul Meynard, en fonction de l'utilisation de la salle polyvalente) un jour par semaine du 01/11/2025 au 31/10/2026.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire d'une place à **CINQ EUROS (5,00 €)** par mois, et **QUATRE EUROS (4,00 €)** par jour pour la fourniture d'électricité
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec Mme Mayerling GERACI.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 17 NOV. 2025
et publication le: 17 NOV. 2025

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

